

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** CHAUFAGEL M
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**  
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Agents antigel  
Agents caloporteurs liquides
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Ideal Chimic SA  
Route de Saint-Julien 34  
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)  
SWITZERLAND  
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**  
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
éthylène-glycol
- **Mentions de danger**  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Conseils de prudence**  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

**Nom du produit: CHAUFAGEL M**

(suite de la page 1)

- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
  - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** Non applicable.
  - **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3	éthylène-glycol ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥50-≤100%
CAS: 29385-43-1 EINECS: 249-596-6	méthyl-1H-benzotriazole ⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥0,1- <0,25%

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.



Consulter immédiatement un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

Nom du produit: **CHAUFAGEL M**

Porter un vêtement de protection totale.

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

#### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter la formation d'aérosols.

#### · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### · Stockage:

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Stocker dans un endroit frais.

##### · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

##### · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Le produit est hygroscopique.

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

###### 107-21-1 éthylène-glycol (50-100%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 52 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppmValeur à long terme: 26 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm

H SSc;

##### · DNEL

###### 29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole

Oral DNEL, Long terme, Consommateurs 0,01 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

**Nom du produit: CHAUFAGEL M**

(suite de la page 3)

Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	0,3 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	0,01 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	21,2 mg/m <sup>3</sup> (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	0,35 mg/m <sup>3</sup> (effets systémiques)

· **PNEC****29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole**

Eau Douce	0,008 mg/l
Eau de mer	0,02 mg/l
Libérations intermittentes	0,086 mg/l
STP	39,4 mg/l
Sédiment (eau douce)	0,117 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0,292 mg/kg
Sol	0,0187 mg/kg

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· **Protection respiratoire:**

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre A/P2

· **Protection des mains:**

Gants résistant aux solvants

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Temps de pénétration:  $\geq 8h$

Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR (0.35 mm).

Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).

Gants en polychloroprène - CR (0.5 mm).

Gants en caoutchouc fluoré - FKM (0.4 mm).

Gants en chlorure de polyvinyle - PVC (0.5 mm).

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

(suite page 5)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

Nom du produit: CHAUFAGEL M

(suite de la page 4)

## · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## · Indications générales

## · Aspect:

## · Forme:

Liquide

## · Couleur:

Bleu

## · Odeur:

Légère

## · Seuil olfactif:

Non déterminé.

## · valeur du pH à 20 °C:

8,5

## · Changement d'état

## · Point de fusion/point de congélation:

-12,4 °C

## · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

146 °C

## · Point d'éclair

111 °C

## · Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

## · Température d'auto-inflammabilité:

410 °C

## · Température de décomposition:

Non déterminé.

## · Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

## · Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

## · Limites d'explosion:

## · Inférieure:

3,2 Vol %

## · Supérieure:

53 Vol %

## · Pression de vapeur à 20 °C:

0,1 hPa

## · Densité à 20 °C:

1,13 g/cm<sup>3</sup>

## · Densité relative

Non déterminé.

## · Densité de vapeur:

Non déterminé.

## · Taux d'évaporation:

Non déterminé.

## · Solubilité dans/miscibilité avec

## · l'eau à 20 °C:

1.000 g/l

## · Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

## · Viscosité:

## · Dynamique:

Non déterminé.

## · Cinématique:

Non déterminé.

## · Teneur en solvants:

## · VOC (CE)

0,00 %

## · VOCV (CH)

0,00 %

## · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières/Substances incompatibles: acides et oxydants forts

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

Nom du produit: CHAUFAGEL M

(suite de la page 5)

### · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### 107-21-1 éthylène-glycol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.530 mg/kg (lapin)

##### 29385-43-1 méthyl-1H-benzotriazole

Oral	LD50	720 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

#### · Effet primaire d'irritation:

##### 107-21-1 éthylène-glycol

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) Pas d'irritation de la peau
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(rat) Pas d'irritation des yeux

#### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### 107-21-1 éthylène-glycol

Sensibilisation	(Cochon d'Inde) (OECD406) non sensibilisant
-----------------	--

#### · Toxicité subaiguë à chronique:

En cas d'exposition prolongée ou répétée peut être nocif pour le foie et les reins.

#### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique:

##### 107-21-1 éthylène-glycol

LC50/96h (statique)	72.860 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	100 mg/l (Daphnia) (OECD202)

(suite page 7)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

**Nom du produit: CHAUFAGEL M**

(suite de la page 6)

EC50/96h	6.500-13.000 mg/l (Algues)
EC10	>1.995 mg/l (bactéries)
NOEC	8.590 mg/l /7 days (invertébrés) 15.380 mg/l /7 days (Pimephales promelas)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

La partie organique du produit est biodégradable.

**107-21-1 éthylène-glycol**

Biodégradabilité	90-100 % /10 days (OECD301A) (aérobie; boues activées; 53 mg/l; par rapport à: Carbone organique dissous (COD))
------------------	--

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.  
log P(o/w) <1

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Effets écotoxiques:**

• **Remarque:** La substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques

• **Autres indications écologiques:**

**Valeur DBO5:**
**107-21-1 éthylène-glycol**

Demande Biochimique en Oxygène	1.245 mg/g
--------------------------------	------------

**Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

• **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

• **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

• **Code déchet:**

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

16 01 14

**Catalogue européen des déchets**

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë

• **Emballages non nettoyés:**

• **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CH/FR

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

Nom du produit: CHAUFAGEL M

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II  
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)  
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues  
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers  
Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B (Classification propre)
- VOC (CE) 0,00 %
- VOCV (CH) 0,00 %

(suite page 9)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 27.05.2024

Numéro de version 4

Révision: 27.05.2024

**Nom du produit: CHAUFAGEL M**

(suite de la page 8)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

Agents antigel

Agents caloporteurs liquides

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.

- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois

- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de restriction.

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.